

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 15 mai 2017 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale par intérim, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était absente, la conseillère, madame Johanne Lepage.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 18 avril 2017 à 18 h 30.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 8 mai 2017 à 19 h.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
 - a) Adoption du règlement # AG-037-2017 décrétant un emprunt au montant de 189 400 \$ et une dépense au même montant pour l'exécution de travaux d'ajout de trottoirs sur deux sections du chemin Fridolin-Simard de part et d'autre du pont Rouleau entre l'Estérel Resort et la rue des Ardennes sur une longueur totale de près de 450 mètres linéaires.
 - b) Dépôt des états des projections budgétaires et des états comparatifs de l'agglomération en date du 30 avril 2017.
 - c) Autorisation de transferts budgétaires – Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - d) Annulation du solde de surplus affecté non utilisé au 31 décembre 2016 - Agglomération.
- 5. Sécurité publique**
- 6. Réseau artériel et hygiène du milieu**
 - a) Tour de Foss – Défi cycliste – Passage du 10 juin 2017.
- 7. Communication, culture et promotion touristique**
 - a) Embauche – Concours d'emploi # 207103-13 – Préposé au débarcadère et aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager temporaire – M. Mario Boivin.
 - b) Fermetures temporaires d'un tronçon du chemin Masson le 23 juin 2017 et les 8 et 9 juillet 2017.
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
 - a) Projet pilote – Bandes rugueuses sur le chemin Fridolin-Simard.
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-838-05-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Gilles Boucher ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé avec le point 9. a) en Affaires nouvelles.

Le vote est demandé.

Pour (4)

Contre (3, Madame Gisèle Dicaire, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette)

La résolution est adoptée.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-839-05-2017

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE MARDI 18 AVRIL 2017 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le mardi 18 avril 2017 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 18 avril 2017 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-840-05-2017

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 8 MAI 2017 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 8 mai 2017 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 8 mai 2017 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

AG-841-05-2017

4. a) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-037-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 189 400 \$ ET UNE DÉPENSE AU MÊME MONTANT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AJOUT DE TROTTOIRS SUR DEUX SECTIONS DU CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD DE PART ET D'AUTRE DU PONT ROULEAU ENTRE L'ESTÉREL RESORT ET LA RUE DES ARDENNES SUR UNE LONGUEUR TOTALE DE PRÈS DE 450 MÈTRES LINÉAIRES.

ATTENDU que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. c. E-20.001) et le décret n° 1065-2005 du 9 novembre 2005 et ses modifications prévoient que l'Agglomération de Sainte-Marguerite - Estérel est formée par les territoires de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de la Ville d'Estérel et déterminent les compétences qui plutôt que d'être exercées distinctivement pour chaque territoire local compris dans l'agglomération, doivent être exercées globalement par celle-ci ;

ATTENDU les responsabilités dévolues à l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel relativement au réseau artériel par les dispositions de cette même Loi ;

ATTENDU le règlement # AG-017-2008 concernant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités de l'Agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel tel qu'en vigueur depuis le 7 mai 2008 ;

ATTENDU que ce conseil désire effectuer des travaux d'ajout de trottoirs sur deux tronçons du chemin Fridolin-Simard, partie du réseau artériel, situés entre l'Estérel Resort et l'intersection de la rue des Ardennes représentant près de 450 mètres linéaires de travaux ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue en date du 8 mai 2017 par le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture complète du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-037-2017 décrétant un emprunt au montant de 189 400 \$ et une dépense au même montant pour l'exécution de travaux d'ajout de trottoirs sur deux sections du chemin Fridolin-Simard de part et d'autre du pont Rouleau entre l'Estérel Resort et la rue des Ardennes sur une longueur totale de près de 450 mètres linéaires soit et est adopté et joint à la présente comme s'il était ici au long reproduit et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'approbation des personnes habiles à voter, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la publication de sa promulgation.

QUE conformément à l'article # 556 de la *Loi sur les Cités et Villes*, qu'avis public soit publié à l'effet qu'un registre

pour les personnes habiles à voter sera tenu le jeudi 8 juin 2017 de 9 h à 19 h au bureau municipal à l'hôtel de ville située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

4. b) DÉPÔT DES ÉTATS DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET DES ÉTATS COMPARATIFS DE L'AGGLOMÉRATION EN DATE DU 30 AVRIL 2017.

En conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, dépose les états des projections budgétaires et les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 30 avril 2017 pour le premier semestre de 2017 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

AG-842-05-2017

4. c) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'Agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires tels que préparés le 4 mai dernier par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à autoriser après l'affectation des sommes requises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour le montant et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité joint à la présente pour en faire partie intégrante.

AG-843-05-2017

4. d) ANNULATION DU SOLDE DE SURPLUS AFFECTÉ NON UTILISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016.

ATTENDU le dépôt des états financiers 2016 ;

ATTENDU que le projet « Étude de la route 370 » a été financé par le surplus accumulé affecté à cette dépense de l'Agglomération et réalisé à moindre coût ;

ATTENDU que le solde du surplus affecté non utilisé pour ce projet représente un montant de 2 666.51 \$;

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette, pour la libération de ce montant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil annule et libère le solde du surplus affecté et réaffecte cette somme de 2 666.51 \$ au surplus accumulé non affecté de l'Agglomération au 31 décembre 2016.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

AG-844-05-2017

6. a) TOUR DE FOSS – DÉFI CYCLISTE – PASSAGE DU 10 JUIN 2017.

ATTENDU la tenue de l'édition 2017 du Tour de Foss, relais cycliste entre Laval et Toronto, dont l'itinéraire prévoit d'emprunter en provenance de la route 125, le chemin de Chertsey, le chemin Fridolin-Simard, le chemin de Chertsey, le chemin Masson (réseau artériel) et le chemin de Sainte-Marguerite (route 370) vers Sainte-Adèle le 10 juin 2017 ;

ATTENDU que Le Tour de Foss est un événement cycliste qui rallie des coureurs pour relever un défi suivant un entraînement de six (6) mois ;

ATTENDU que le convoi de cyclistes est escorté par l'organisation même qui détient un plan d'urgence, médical et de communications ;

ATTENDU que pour rencontrer les exigences du ministère des Transports, l'Agglomération doit autoriser le passage de cette randonnée sur son territoire par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant, Groupe Esprit de Corps Inc. de même qu'au ministère des Transports qu'il

accueille favorablement sa demande et autorise le passage des cyclistes sur les voies de circulation publiques précitées le 10 juin prochain.

7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

AG-845-05-2017

7. a) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 207103-13 – PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE ET AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER TEMPORAIRE – M. MARIO BOIVIN.

ATTENDU le maintien du service de contrôle des embarcations au débarcadère municipal selon les prescriptions actuelles des règlements # 07-2006 et # 83-2014 en vigueur ;

ATTENDU le besoin de combler le poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien temporaire pour les périodes estivale et automnale ;

ATTENDU les prescriptions de l'actuelle convention collective ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201703-13 par affichage interne le 1^{er} mars 2017 et par offre publique sur les sites Internet d'Emploi-Québec et municipal par la suite ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale par intérim et directrice du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, suite au choix du comité de sélection en faveur de la candidature de monsieur Mario Boivin ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et entérine l'embauche de monsieur Mario Boivin à titre de salarié temporaire en fonction de l'article 4.04 de la convention collective au poste de préposé au débarcadère municipal et aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien pour la saison 2017 débutant le 5 mai jusqu'au 9 octobre 2017 selon les besoins du service le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70130-141, # 02-70150-141, # 02-70160-141, # 02-19000-141, # 62-19000-141, # 62-29000-141 et # 62-70160-141.

AG-846-05-2017

7. b) FERMETURES TEMPORAIRES D'UN TRONÇON DU CHEMIN MASSON LE 23 JUIN 2017 ET LES 8 ET 9 JUILLET 2017.

ATTENDU les manifestations prévues dans le cadre de la Fête nationale du Québec au Parc Édouard-Masson particulièrement celles du jeudi 23 juin 2017 et celles des samedi 8 juillet 2017 et dimanche 9 juillet 2017 dans le cadre de la Fête des citoyens de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU qu'en vue d'assurer la sécurité des usagers aux abords du Parc Édouard-Masson, il y a lieu de décréter la fermeture d'un tronçon du chemin Masson entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite pour ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la fermeture temporaire à la circulation automobile d'un tronçon du chemin Masson situé entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite selon les dates et heures mentionnées au tableau suivant :

| Date | Période |
|-------------------------|-------------------|
| 23 juin 2017 | De 14 h à 23 h 59 |
| Samedi 8 juillet 2017 | De 10 h à 23 h 59 |
| Dimanche 9 juillet 2017 | De 10 h à 23 h 59 |

QUE le Service des travaux publics et services techniques soit requis d'apporter les correctifs appropriés à la signalisation routière.

QU'avis soient adressés aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par ces fermetures temporaires.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

AG-847-05-2017

9. a) PROJET-PILOTE – BANDES RUGUEUSES SUR LE CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD.

ATTENDU la vitesse élevée constatée sur le chemin Fridolin-Simard sur le territoire d'Estérel, partie du réseau artériel ;

ATTENDU le désir des élus de régler la problématique de la vitesse de circulation élevée dans nos rues malgré les prescriptions affichées ;

ATTENDU qu'il est possible et autorisé de mettre des bandes rugueuses transversales sur les chemins publics ;

ATTENDU la recommandation de notre ingénieur, M. Joël Houde directeur du Service des travaux publics et services techniques, de ne pas installer des bandes rugueuses ;

ATTENDU la volonté de la ville de l'Estérel de trouver une façon autre que de mettre des panneaux de signalisation ;

ATTENDU que l'installation de bandes rugueuses sur le chemin Fridolin-Simard serait un projet pilote ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin ce qui suit :

QUE la Ville de l'Estérel soit autorisée à effectuer ces travaux elle-même sur le chemin Fridolin-Simard et qu'elle documente le dossier sur l'efficacité ou non de cette mesure.

QUE cette dépense soit payable selon les quotes-parts établies au règlement # AG-017-2009.

Le vote est demandé.

Pour (4)

Contre (3, Madame Gisèle Dicaire, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette)

La résolution est adoptée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-848-05-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 46, IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire, Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière